



Procès-verbal constatant l'état d'abandon d'une concession

**Commune d'Aulnat Extension n°1 de l'ancien cimetière
Concession n°2259 - MIRO
Délivrée le 20/07/2023 (acte de notoriété)
dans laquelle concession ont été inhumées les personnes suivantes : inconnus**

Aujourd'hui, le 25 juillet 2023, à 9 heures 30 de la journée, nous, Christine MANDON, maire de la commune d'Aulnat, agissant en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés par le Code général des collectivités territoriales, et en conformité de notre avis en date du 25 juin 2023, régulièrement *publié dans la presse locale, sur le site internet de la commune et affiché en mairie et sur les panneaux d'affichages des deux cimetières*, nous sommes transportés au cimetière communal, accompagné de M. Thierry ROCHAIS, fonctionnaire de police.

Il est précisé qu'aucun descendant ou successeur du concessionnaire ou personne chargée de l'entretien de la sépulture n'était présent malgré notre avis (affiché le 25/06/2023 à la porte de la mairie et au cimetière, sur le site internet de la commune et dans la presse régionale)

Nous avons fait les constatations suivantes au sujet de l'état de la concession indiquée ci-dessus, laquelle a plus de trente ans d'existence, ainsi qu'il résulte de le titre de concession dont une copie est ci-annexée

végétation

De ces constatations, dont il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'abandon prévu par les textes en vigueur, nous avons dressé le présent procès-verbal qui a été revêtu de notre signature, ainsi que de celles de M. Thierry ROCHAIS, fonctionnaire de police.

Signature du fonctionnaire de police

Signature du maire



CONCESSION N°: 2259

CONCESSION ENREGISTRÉE AU NOM DE :

MIRO

Cimetière : Extension n°1 de l'ancien cimetière

Etat général: végétation

Superficie : 6 M² Durée de la concession : perpétuelle

Description de la concession : pleine terre

Objets funéraires : néant

Liste des défunts inhumés (connus) : inconnus

Observations :

RAPPEL DE LA PROCEDURE

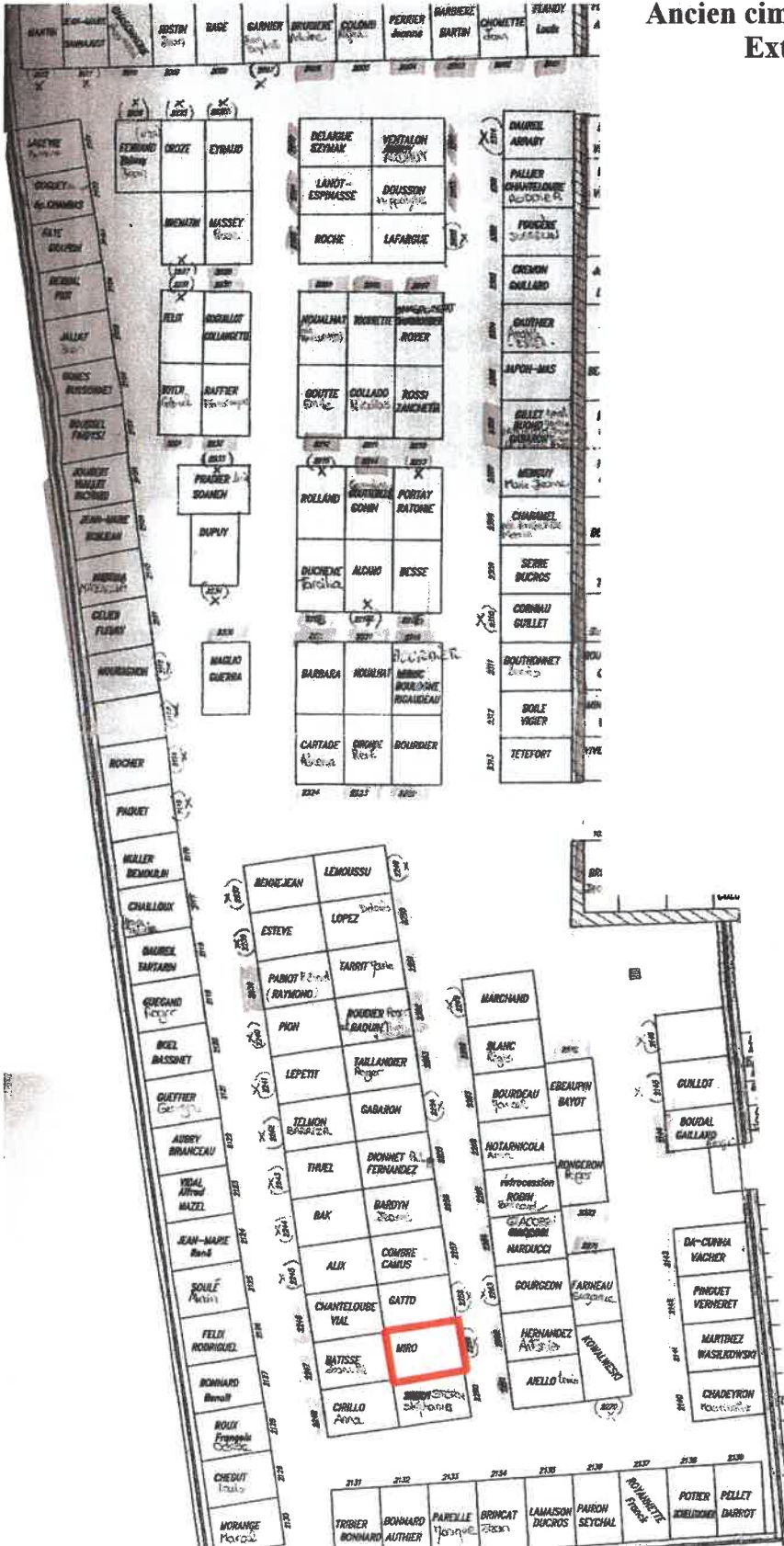
☒ *Procès-verbal de constatation initial du 25/07/2023, avec les signatures de :*

**** Christine MANDON (Madame le Maire) ;**

**** Thierry ROCHAIS (Policier Municipal de la commune d'AULNAT).**

Plan

Ancien cimetière d'Aulnat
Extension 1



📄 Acte de concession



Aulnat,
Le 20 juillet 2023,

Mairie d'Aulnat
2 avenue Pierre et Colette
63510 Aulnat

☎ 04 73 60 11 11
☎ 04 73 60 11 19

**ACTE DE NOTORIÉTÉ
D'ATTRIBUTION
D'UNE CONCESSION FUNÉRAIRE
DEPUIS PLUS DE TRENTE ANS**

Madame le maire de la Commune d'AULNAT soussignée, certifie qu'il n'existe, tant dans les archives de la mairie, dans celles du cimetière, dans celles du Receveur municipal que dans celles des services fiscaux, aucun acte de concession concernant la sépulture située au cimetière d'AULNAT :

Numéro : 2259

Et qu'il n'est pas possible d'en déterminer les titulaires.

Constata qu'il est de notoriété publique que cette concession a été délivrée depuis plus de trente ans et qu'aucune inhumation n'y a été effectuée depuis dix ans au moins.

Le Maire,
Christine MANDON



2016



2018



2023



☞ Photographie du PV du 25/07/2023

